

Ministère de l'Équipement et des Transports

Visa
DGLTEJO



Arrêté n°/MET portant adoption du règlement technique aéronautique (RTA) N°19, amendement N° 01 relatif à la gestion de la sécurité.

Le Ministre de l'Équipement et des Transports

VU : La loi n° 2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret n° 2018-157 du 19 novembre 2018 portant application des dispositions de la Loi n°2018-040 du 13 novembre 2018 portant code de l'aviation civile ;

VU : Le Décret 157-2007 du 06 Septembre 2007 relatif au conseil des Ministres et aux attributions du Premier Ministre et des Ministres ;

VU : Le Décret n°337-2019 du 08 Aout 2019 portant nomination des membres du Gouvernement ;

VU : Le décret n° 229 - 2018 du 11 juillet 2018, fixant les attributions du Ministre de l'Équipement et des Transports et l'organisation de l'administration centrale de son département ;

VU : L'Arrêté n°860 /MET du 11 octobre 2017 portant du règlement technique aéronautique (RTA) N°19 relatif à la gestion de la sécurité.

Sur propositions du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile

Arrête :

Article Premier :

Le présent arrêté adopte et rend applicable les modifications apportées au règlement technique aéronautique (RTA) N°19 relatif à la gestion de la sécurité.

Article 2 :

Les procédures techniques relatives à la mise en œuvre des dispositions modifiées du (RTA) N°19 seront fixées par décision du Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

Article 3 :

Les modifications apportées aux dispositions du (RTA) N°19 seront annexées au présent arrêté.

Article 4 :

Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent arrêté.

Article 5 :

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au journal officiel de la République Islamique de Mauritanie.

12 NOV 2019

Nouakchott, le

Mohamedou M'Haimid



Ampliations :

- MSG/PR 2
- SGG 2
- MET 2
- DGLTEJO 2
- IGE 2
- ANAC 2
- ONM 2
- SAM 2
- ASECNA 2
- JO 2
- Archives 2

الوزارة الوطنية للطيران
Ministère National de l'Aviation
111 VISA LEGISLATION